

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 19 mai 2010

Convocation du 12 mai 2010 :

L'ordre du jour :

- **Autorisation d'ester en justice**
- **Journée de solidarité**
- **Contrat maintenance Photocopieur.**
- **Finances**
 - Décision modificative N°01
 - modificatif imputation budgétaire
 - annulation titres
- **Informations et questions diverses**

L'an deux mil dix, le dix neuf mai 2010 à dix huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Bussac-Forêt assemblé en session ordinaire sous la présidence de Mme MATTIAZZO Lise, Maire

Présents : Mme MATTIAZZO, Mrs DEFAYE, NAUD, Mmes LEON, LABOUBEE, REDHEUIL, Mrs BOURGEIX, DUPUY.

Absents avec procurations:

M COUREAU Olivier procuration à Mme MATTIAZZO Lise
M LOIZILLON J.François procuration à M NAUD Serge
M RABEYRIN J.Pierre procuration à Mme LEON Isabelle

Secrétaire de séance : Mme LABOUBEE Marie-José

Adoption du Procès-verbal de la séance du 09 Avril 2010

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire présente l'ordre du jour et demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter à celui-ci le point suivant : fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2009 qu'elle a reçu de la Préfecture. Le Conseil Municipal donne son accord.

I – Autorisation d'ester en justice.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les termes de la délibération du 16 mai 2008 lui accordant une délégation de pouvoir pour certains cas et notamment le paragraphe 13 l'autorisation à défendre la commune dans les actions intentées contre celle-ci dans les cas définis par le Conseil Municipal.

Aussi Madame le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal d'ester en justice pour défendre la commune devant le Tribunal Administratif suite à l'action engagée contre elle par un Agent Communal.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- d'autoriser Madame le Maire à ester en justice pour représenter la commune au Tribunal Administratif dans l'affaire citée.

II – Journée de solidarité.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les termes de la loi 2008-351 du 16 avril 2008 modifiant la Loi 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la journée de solidarité. Celle-ci prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les agents.

Dans la Fonction Publique Territoriale, cette journée est fixée par délibération, après avis du Comité Technique Paritaire.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur les nouvelles modalités d'application de ce dispositif au niveau de la collectivité.

La proposition faite et approuvée par le comité technique paritaire lors de sa séance du 24 juin 2008 est la suivante : la journée de solidarité sera accomplie :

-Pour les services techniques bénéficiant de RTT : 1 jour de RTT travaillé.

-Pour le service administratif : 7 heures de travail supplémentaire maximum réparties sur un trimestre.

-Pour les services restauration scolaire et entretien bâtiment : 7 heures de travail supplémentaire maximum pendant les congés d'été.

Après avoir entendu cet exposé, **le conseil municipal à l'unanimité** :

Approuve les modalités d'application de la journée de solidarité telles que déterminées ci-dessus.

III – Contrat de maintenance photocopieur Toshiba

Madame le Maire rappelle la décision d'acquérir un nouveau photocopieur pour le secrétariat de la mairie auprès de la société CRT Bureautique 17100 Saintes.

Elle propose au Conseil Municipal de prendre un contrat de maintenance pour cet appareil incluant un contrat de service pour l'appareil ainsi que les fonctions installées de connexion.

Après que toutes les explications aient été données et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité** :

-**Approuve** le contenu du contrat

-**autorise** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce contrat.

IV – Finances

Pour régularisation d'écritures comptables

Le Conseil Municipal décide les mouvements suivants :

Budget communal : Modifications

Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	Dépenses
Compte 6713 : + 1000	Compte 192 : - 2 460
Compte 678 : + 1 460.	
Compte 676 : - 2 460	Recettes
Compte 675 : - 5 860	Compte 2158 : - 5 860
Recettes	Compte 024 : 3400
Compte 775 : - 3 400	
Compte 776 : -2 460	

Section d'investissement

Dépenses/ Articles	Recette / Articles
Dépenses	
Compte 001 : 136 201.77	
Compte 2151/196 : - 60 000	
Compte2313/203 : - 20 000	
Compte2313/204 : - 56 201.77	

Régie des transports scolaires : Modifications

Section Fonctionnement Articles	Section Investissement Articles
Dépenses Compte 678 : 11 618	Dépenses Compte 1323 : 11 618
Recettes Compte 7473: 11 618	Recettes Compte 001 : 11 618

Lotissements les sards

Section Fonctionnement Articles	Section Investissement Articles
Dépenses Compte 71355/042 : 19 882.99 Compte 7135 : - 4 099.00	Recettes Compte 3555/010: - 19 882.99 Compte 3555/040 : 19 882.99
Recettes Compte 7788: 15 783.99	

V – Indemnité logement des instituteurs année 2009

Après avoir pris connaissance de la circulaire préfectorale du 07 mai 2010 concernant la fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2009 ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **accepte** le taux de l'indemnité représentative de logement des instituteurs à 2 162.16 Euros pour l'indemnité de base pour l'année 2009.

VI – Informations et questions diverses

➤ Madame le Maire informe qu'elle a reçu une proposition de concert dans le cadre des Eurochestreries avec un orchestre symphonique (environ 55 musiciens).

↳ Le Conseil Municipal ne valide pas cette proposition car aucune salle municipale offre une capacité d'accueil adaptée.

➤ Madame le Maire indique qu'elle a reçu un courrier de Mr et Mme PITAUD qui annule leur demande d'acquisition d'un terrain à la commune. Elle rappelle que les actes de vente (Raillard, Sci Chrismat, AI Performance) ont été signés chez le notaire.

➤ Monsieur Naud signale que le broyeur a été livré, que la mise en place des pots de fleurs est en attente car il manque des pièces complémentaires (fixation).

Il souligne que les bornes d'éclairage de la mairie sont cassées. Un devis de remplacement va être proposé par le Syndicat d'Electrification.

Le fossé et le bois du terrain communal Chez Robert vont être nettoyés par les brigades vertes.

➤ Monsieur Defaye souhaite qu'un carnet d'entretien soit mis en place pour chaque matériel afin d'y consigner les opérations d'entretien (vidange,...)

➤ Madame Laboubee informe qu'il y a de gros trous dans la voirie du chemin communal N°25 qui va à Laruscade.

↳ De l'enrobé à froid sera mis par les agents communaux.

➤ Monsieur Dupuy précise qu'une réunion inter associations aura lieu samedi 29 mai à 11h00 pour finaliser les préparatifs de la fête locale. Il souhaiterait que pour chaque animation il y ait au moins un représentant de la municipalité.

La séance est levée à 20h30.

Mme le Maire
Lise MATTIAZZO

La secrétaire de séance
Mme Marie José LABOUBEE